



Reprise de un bail commercial

Par **3j**, le **20/10/2020** à **12:44**

Bonjour,

Je viens de reprendre un bar brasserie en liquidation judiciaire.

Au tribunal on a accepté mon offre de reprise avec les 2 salarié, il a été stipulé avec reprise du bail commercial en cours.

A la lecture du bail commercial le loyer de 1426,23 euros est indiqué annuel à plusieurs reprises en lettre et en chiffres.

Aujourd'hui j'ai donc payé mon loyer annuel, mais le propriétaire me dit que c'est une erreur d'écriture du bail donc du notaire, que le loyer est mensuel.

Quel recours ai-je ?

Merci pour votre aide